

Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu

Du Mercredi 23 Septembre 2015 à 14h00

Le vingt-trois Septembre deux mil quinze, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

envoie

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, M. Jean-François LEGEAY, Mmes Claudette FRADET, Claudie GROISARD, Michelle JARNY, Camille TARAUD et Maguy DIMIER

Absentsexcusés : M. Bruno NOURY et Jean-Paul ROUX, Mmes Alice MARTIN et Isabelle VIAUD

Procurations : Mme Alice MARTIN à Mme Brigitte JARNY

M. Jean-Paul ROUX à Mme Anne-Claude CABILIC

La Vice-présidente demande l'autorisation d'ajouter deux dossiers d'aide sociale à l'ordre du jour. Accord lui est donné.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Juillet 2015.

CCAS

1. *Projet d'un groupe de parole pour les aidants familiaux*

La Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le projet de mise en place d'un groupe de parole pour les aidants familiaux basé sur la technique du photolangage. Le groupe serait co-animé par une psychologue et l'animatrice du CCAS.

Proposition d'intervention de Mme Caroline Subra, Psychologue, pour un cycle de 10 séances de photolangage :

L'objectif des rencontres est de briser l'isolement des aidants familiaux, de leur permettre de prendre du recul face à leur rôle d'aidant, d'identifier leurs limites et d'éviter l'épuisement. Les thèmes abordés seront, entre autre : le changement, l'histoire, l'identité, la relation à l'autre, le conflit, l'isolement, le rejet, l'épuisement, la régression, la mort, l'avenir, la reconstruction.

Durée / Fréquence des séances : une séance de deux heures par mois de Septembre 2015 à Juin 2016.

Coût : 160 € par séance, soit 1.600 € pour le cycle de 10 séances (ce tarif comprend : la préparation, l'animation et l'analyse des séances).

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ la création d'un groupe de parole pour les aidants familiaux basé sur la technique du photolangage,
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'intervention avec Mme Caroline Subra,
- ✧ d'inscrire cette dépense au budget 2015,
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

2. Présentation de la Semaine Bleue

Elle aura lieu du 12 au 18 Octobre (voir flyer ci-joint).

Mme Guinchard en profite pour présenter le projet de la "Grande lessive" : le 15 Octobre, réalisation de banderoles accrochées entre Calypso et les P'tits Mousses, sur le thème, cette année, de "La tête à l'envers".

3. Présentation du Contrat Local de Santé

Voir livret distribué en séance ou ci-joint pour les absents.

Les membres souhaitant faire partie du comité de pilotage pourront se faire connaître lors du prochain CA.

4. Proposition d'ateliers – Ciel d'Yeu

Le CA n'a pu statuer faute d'éléments suffisants.

5. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Report en attente de l'avis du Comité Technique et de la délibération de la Mairie.

6. Remboursement, par le Conseil Départemental, des frais de constitution des dossiers

La Vice-Présidente présente le compte-rendu de la réunion des représentants des CCAS de Vendée en date du 19 Mai 2015 concernant l'instruction des dossiers d'aide sociale ainsi qu'une proposition de convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le remboursement des frais de constitution de ces dossiers.

Le Conseil Départemental propose un remboursement de 20 à 30 €, selon la présence d'obligés alimentaires ou non.

Pour information, en 2014, le CCAS a instruit 14 dossiers d'aide sociale, équivalant à un remboursement de 330 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée pour le remboursement des frais de constitution des dossiers et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

7. Vente d'un terrain

La Vice-Présidente informe qu'un terrain appartenant au Centre Communal d'Action Social (CCAS), chemin de l'Astrolabe, parcelle BP 676 (lieudit "Grosse Roche"), d'une superficie de 1 504 m², a trouvé acquéreur lors de la procédure de vente de l'agence immobilière de l'Office Notarial de l'Île d'Yeu.

La proposition retenue par le CCAS est celle de Monsieur Yvan RICOLLEAU et Madame Sarah RICOLLEAU.

Considérant l'offre émise par Monsieur RICOLLEAU et Madame RICOLLEAU, s'élevant à 248 160 € net vendeur (165 €/m²) et vu l'avis des Domaines en date du 17 Septembre 2015, la Vice-Présidente propose :

- d'accepter la vente, à Monsieur Yvan RICOLLEAU et Madame Sarah RICOLLEAU née GUILLET, de la parcelle BP 676 (lieudit "Grosse Roche"), d'une superficie de 1 504 m² au prix de 248 160 € (net vendeur, soit 165 €/m²),

- d'utiliser cette recette à la rénovation et à la restructuration du bâtiment du CCAS, occupé actuellement par le service du Multi Accueil, en prévision des travaux de mise en sécurité (électricité et accessibilité), d'amélioration des conditions de travail (velux, local personnel/vestiaires) et la mise en œuvre d'un abri de jardin, la création d'un espace poussette et l'aménagement du circuit d'évacuation des déchets.

A cette fin, il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Intitulés des comptes	MODIFICATION DES DEPENSES				MODIFICATION DES RECETTES			
	Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
Autres produits exceptionnels					7788	02	0201	248 160 €
Virement à la section d'investissement	023	02	0200	182 160 €				
Honoraires	6226	02	0201	1 200 €				
Frais d'actes	6227	02	0201	800 €				
Autres rémunérations d'intermédiaires	6228	64	641	25 000 €				
Autres matières et fournitures	6068	64	641	19 000 €				
Autres matières et fournitures	6068	02	0201	20 000 €				
Totaux				248 160 €				248 160 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Intitulés des comptes	MODIFICATION DES DEPENSES				MODIFICATION DES RECETTES			
	Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
Virement de la section de fonctionnement					021	02	0200	182 160 €
Constructions	2313	64	641	182 160 €				
Totaux				182 160 €				182 160 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la vente, à Monsieur Yvan RICOLLEAU et Madame Sarah RICOLLEAU née GUILLET, de la parcelle BP 676 (lieudit "Grosse Roche"), d'une superficie de 1 504 m² au prix de 248 160 € (net vendeur, soit 165 €/m²),
- d'utiliser cette recette à la rénovation et à la restructuration du bâtiment du CCAS, occupé actuellement par le service du Multi Accueil, en prévision des travaux de mise en sécurité (électricité et accessibilité), d'amélioration des conditions de travail (velux, local personnel/vestiaires) et la mise en œuvre d'un abri de jardin, la création d'un espace poussette et l'aménagement du circuit d'évacuation des déchets et d'effectuer les modifications de crédits indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision (les frais inhérents à l'acte seront pris en charge par l'acheteur).

8. Cession d'un véhicule

La Vice-Présidente expose à l'assemblée que le véhicule du bâtiment est amorti en 2015. C'est la raison pour laquelle, à compter du 1^{er} Janvier 2016, le CCAS propose de le céder aux Chênes Verts qui l'utilise principalement.

La Vice-Présidente propose donc la sortie du patrimoine du CCAS du véhicule PEUGEOT PARTNER par l'écriture suivante :

Libellé	Compte	Montant
Valeurs comptables des immobilisations cédées	675	- 9520.30 € (DF)
Matériel de transport	2182	+ 9520.30 € (RI)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	192	- 9520.30 € (DI)
Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte	776	+ 9520.30 € (RF)
TOTAUX		0 €

Afin de passer les écritures comptables, il convient d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES				DIMINUTION DES DEPENSES			
	Compte	Fonction	Service	Montant(€)	Compte	Fonction	Service	Montant (€)
Valeurs comptables des immobilisations cédées	675	02	0201	9520.30 €				
Matériel de transport					2182	02	0201	9520.30 €
TOTAUX				9520.30 €				9520.30 €

1/2

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES				DIMINUTION DES DEPENSES			
	Compte	Fonction	Service	Montant(€)	Compte	Fonction	Service	Montant (€)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	192	02	0201	9520.30 €				
Différences sur réalisations (négatives) reprises au compt					776	02	0201	9520.30 €
TOTAUX				9520.30 €				9520.30 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de sortir du patrimoine du CCAS du véhicule PEUGEOT PARTNER par l'écriture indiquée ci-dessus,
- ✧ d'effectuer les ouvertures de crédits comme indiquées ci-dessus,
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

9. Instruction des demandes de RSA

La Vice-Présidente expose les conditions d'instructions des dossiers de demande de RSA. L'article L.262-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à cette instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence et rappelle la volonté de la municipalité d'assurer la continuité de service en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale dans le cadre d'un accueil de proximité. La Vice-Présidente propose donc de continuer d'assurer, auprès des personnes résidant dans la commune, ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS, la mission d'instruction des demandes de RSA. Il est convenu que le CCAS accueillera, informera de leurs droits et de leurs devoirs et accompagnera, pour la constitution de leurs dossiers, les personnes seules ou couples sans enfant ; les couples ou parents isolés avec enfants seront réorientés vers les services du Département et de la CAF.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune, ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS, la mission d'instruction des demandes de RSA. Il est convenu que le CCAS accueillera, informera de leurs droits et de leurs devoirs et accompagnera, pour la constitution de leurs dossiers, les personnes seules ou couples sans enfant. Les couples ou parents isolés avec enfants seront réorientés vers les services du Département et de la CAF. Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision et le charge de son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

10. Exercice de temps partiel

Mme Yasmine LACOTTE, Adjoint Administratif, à compter du 1^{er} Septembre 2015, pour une durée d'un an à 78,23 % (pour information).

MULTI ACCUEIL

11. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Report en attente de l'avis du Comité Technique et de la délibération de la Mairie.

12. Exercice de temps partiel

Mme Bénédicte VAIRE, Educatrice de Jeunes Enfants, à compter du 1^{er} Août 2015, pour une durée d'un an à 79 % (pour information).

LES CHENES VERTS

13. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Report en attente de l'avis du Comité Technique et de la délibération de la Mairie.

14. Ouverture de crédit consécutif à l'affectation des résultats du CA 2014

La Vice-Présidente rappelle la délibération d'affectation des résultats du CA 2014 en date du 13 Avril 2015 :

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EHPAD LES CHENES VERTS				
RESERVES	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
10686 Compensation des déficits d'exploitation		1 863.55 €		1 863.55 €
10687 Compensation des charges d'amortissement des mises aux normes de sécurité des équipements, agencements et installations	20 500.00 €		46 611.01 €	67 111.01 €
REPORT A NOUVEAU	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation non reproductibles sur BP 2015	24 819.23 €	11 742.22 €	135 021.78 €	171 583.23 €
	45 319.23 €	13 605.77 €	181 632.79 €	240 557.79 €

Ces affectations de résultats doivent être approuvées par les ACT (Conseil Départemental et ARS). La procédure comptable impose le vote des Budgets, avant le vote des Comptes Administratifs de l'année précédente. Il ne prend donc pas en compte les affectations des résultats au compte 111.

Pour permettre une meilleure lisibilité de l'année comptable, et permettre l'engagement des dépenses, il est nécessaire de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111 (soit 24 819.23 € en Hébergement, 11 742.22 € en dépendance et 135 021.78 € en soins), sous réserve de l'accord du Conseil Département de la Vendée et de l'ARS.

Il est donc nécessaire de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111 :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Résultat d'exploitation				002	HEB	24 819.23 €
Résultat d'exploitation				002	DEP	11 742.22 €
Résultat d'exploitation				002	SOINS	135 021.78 €
Concours divers (cotisation...)	6184	HEB	750.00 €			
Concours divers (cotisation...)	6184	DEP	144.00 €			
Concours divers (cotisation...)	6184	SOINS	336.00 €			
Voyages et déplacements	6251	HEB	376.60 €			
Voyages et déplacements	6251	DEP	437.46 €			
Voyages et déplacements	6251	SOINS	1 020.74 €			
Rémunération principale	64151	HEB	6 344.01 €			
Rémunération principale	64151	DEP	6 036.55 €			
Rémunération principale	64151	SOINS	8 551.16 €			
Location immobilière	6132	HEB	5 672.86 €			
Dotations aux provisions d'exploitation (pour loyer)	6815	HEB	11 675.76 €			
Dotations aux provisions d'exploitation	6815	DEP	5 124.21 €			
Dotations aux provisions d'exploitation	6815	SOINS	125 113.88 €			
EXPLOITATION			171 583.23 €			171 583.23 €

Il convient d'inscrire, sur le compte 002 du budget exécutoire 2015, la somme de **171 583.23 €** et de la répartir dans les comptes et sections suivantes, tel que définie dans la délibération d'affectation des résultats.

Les dotations aux provisions (compte 6815) sont des opérations d'ordre (sans mouvement de trésorerie) ; elles doivent être équilibrées par des recettes d'ordre du même montant sur la section d'investissement.

Il convient donc d'inscrire en recette, sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de **141 913,85 €**.

Il en résulte un suréquilibre de la section d'investissement (plus de recettes que de dépenses).

Il est donc possible d'envisager 2 solutions :

- voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de tarifications) :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	HEB	141 913,85 €
INVESTISSEMENT						141 913,85 €

- équilibrer le budget, en imputant **141 913,85 €** en dépense (compte 21...). Cette somme devant pouvoir être conservée et utilisée lors de la reprise des provisions :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres immobilisations corporelles	2188	HEB	141 913,85 €			
Autres provisions pour charges				1588	HEB	141 913,85 €
INVESTISSEMENT			141 913,85 €			141 913,85 €

La Vice-Présidente rappelle qu'il s'agit de projet d'affectation en attente des autorisations de l'ARS des Pays de La Loire et du Conseil Départemental de la Vendée, mais qu'il convient néanmoins de régulariser le budget 2015.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111 (soit 24 819.23 € en Hébergement, 11 742.22 € en dépendance et 135 021.78 € en soins), sous réserve de l'accord du Conseil Département de la Vendée et de l'ARS,
- ✧ de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111, comme indiqué ci-dessus,
- ✧ d'inscrire, sur le compte 002 du budget exécutoire 2015, la somme de **171 583.23 €** et de la répartir dans les comptes et sections tels que définie dans la délibération d'affectation des résultats,
- ✧ d'inscrire en recette, sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de **141 913,85 €**,
- ✧ de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de tarifications),
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

15. Augmentation de crédit – Dotation globale de soins – Ex 2015

La Vice-Présidente fait part de la décision tarifaire de la dotation globale de soins 2015, en date du 16 Juillet 2015, par l'ARS des Pays de la Loire.

Le CCAS avait initialement proposé un budget soins, pour l'exercice 2015, qui s'élevait à **602 225.81 €**.

L'autorité de contrôle et de tarification (ARS) a validé une dotation globale de soins de **604 152.92 €**.

La différence représente une augmentation de **1 927.11 €** sur l'exercice en cours.

Il convient donc de modifier les comptes suivants :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Rémunération principale Dotation globale de financement soins	64111	Soins	1 927.11 €	7351123	Soins	1 927.11 €
EXPLOITATION			1 927.11 €			1 927.11 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les comptes comme indiqué ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

16. Augmentation de crédit – Dotation globale de soins avec CNR – Ex 2015

La Vice-Présidente fait part de la décision d'attribution de CNR (Crédits Non Reconductibles) 2015 par l'ARS des Pays de la Loire en date du 16 Juillet 2015 ; celle-ci vient modifier la dotation globale de soins 2015.

L'autorité de contrôle et de tarification (ARS) a validé une dotation globale de soins de **686 630,22 €** par décision tarifaire, en date du 16 Juillet 2015, dont 82 477,30 € de CNR (Crédits Non Reconductibles).

La Vice-Présidente informe l'assemblée que la dotation globale de soins de 676 287,40 € se répartit de la manière suivante :

- Dotation globale de soins autorisée par l'ARS au 16 Juillet 2015 : 604 152,92 €
- Crédits non reconductibles autorisés par l'ARS au 16 Juillet 2015 : 82 477,30 €

La régularisation du budget représente une augmentation de crédit de **82 477.30 €** sur l'exercice en cours.

Il convient donc de modifier les comptes suivants :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Dotations aux provisions d'exploitation Dotation globale de financement soins	6815	Soins	82 477.30 €	73511	Soins	82 477.30 €
EXPLOITATION			82 477.30 €			82 477.30 €

La dotation aux provisions d'exploitation (compte 6815) est une opération d'ordre (sans mouvement de trésorerie) ; elle doit être équilibrée par une recette d'ordre du même montant sur la section d'investissement. Il convient donc d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 82 477,30 €.

Il en résulte un suréquilibre de la section d'investissement (plus de recettes que de dépenses).

Il est donc possible d'envisager de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification) :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	SOINS	82 477,30 €
INVESTISSEMENT						82 477.30 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de modifier les comptes comme indiqué ci-dessus,
- ✧ d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 82 477,30 €,
- ✧ de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification),
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

17. Location d'un logement à compter du 1^{er} Août 2015

Report.

18. Disponibilité pour convenance personnelle

Mme Sylvie VIGIER, Infirmière, du 1^{er} Octobre 2015 au 30 Septembre 2016 (pour information).

CALYPSO

19. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Report en attente de l'avis du Comité Technique et de la délibération de la Mairie.

20. Ouverture de crédit consécutif à l'affectation des résultats du CA 2014

La Vice-Présidente rappelle le montant des réserves cumulées, au 31 Décembre 2013, ainsi que les reports à nouveau de 2013, pour chaque section tarifaire :

RESERVES AUTORISEES AU 31/12/2013				
REPORTS A NOUVEAU 2013				
EHPAD CALYPSO				
RESERVES	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
10682 Réserve d'investissement	38 653.23 €		4 862.98 €	43 516.21 €
10686 Compensation des déficits d'exploitation	20 000.00 €	1 194.82 €	30 300.00 €	51 494.82 €
10687 Compensation des charges d'amortissement	9366.67€			9 366.67 €
REPORT A NOUVEAU				
111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation non reconductibles sur BP 2015	15 962.00 €		42 862.52 €	58 824.52 €
TOTAL	83 981.90€	1 194.82 €	78 025.50 €	163 202.22 €

La Vice-Présidente rappelle la délibération du 13 Avril 2015 relative aux résultats de l'exercice 2014 de l'EHPAD « Calypso » et à leurs affectations (cf. tableaux ci-dessous) :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses 2014	-661 226.18 €	-183 140.78 €	-383 853.45 €	-1 228 220.41 €
Recettes 2014	658 129.82 €	181 996 80 €	365 751.89 €	1 205 878.51 €
Résultat comptable 2014	-3 096.36 €	-1 143.98 €	-18 101.56 €	-22 341.90 €
Résultats 2012 incorporés au BP 2014		-741.44 €	9 033.60 €	8 292.16 €
Résultats 2013 incorporés au BP 2014	15 962.00 €		42 862.52€	58 824.52 €
Résultats de clôture au 31/12/14	12 865.64 €	-1 885.42 €	33 794.56 €	44 774.78 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EHPAD CALYPSO				
REPORT A NOUVEAU	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
119 Report à nouveau déficitaire		-1885.42€		-1 885.42 €
111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation non reconductibles (sur BP 2014)	12 865.64 €		33 794.56 €	46 660.20 €
	12 865.64 €	-1 885.42 €	33 794.56 €	44 774.78 €

Ces affectations de résultats doivent être approuvées par les ACT (Conseil Départemental et ARS). La procédure comptable impose le vote des Budgets, avant le vote des Comptes Administratifs de l'année précédente. Il ne prend donc pas en compte les affectations des résultats au compte 111.

Pour permettre une meilleure lisibilité de l'année comptable, et permettre l'engagement des dépenses, il est nécessaire de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111 (soit 12 865.64 € en Hébergement et 33 794.56 € en soins, sous réserve de l'accord du Conseil Département de la Vendée et de l'ARS).

Il convient donc d'inscrire, sur le compte 002 du budget exécutoire 2015, la somme de 46 660.20 € et de la répartir dans les comptes et sections suivantes, tel que défini dans la délibération d'affectation des résultats :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Résultat d'exploitation				002	HEB	12 865.64 €
				002	SOINS	33 794.56 €
Concours divers (cotisations)	6184	HEB	480.00 €			
Concours divers (cotisations)	6184	SOINS	1 786.88 €			
Déplacements missions et réceptions	6251	HEB	569.00 €			
Déplacements missions et réceptions	6251	SOINS	577.76 €			
Rémunération principale	64151	HEB	11 816.64 €			
Rémunération principale	64151	SOINS	2 362.74 €			
Dotation aux provisions d'exploitation	6815	SOINS	29 067.18 €			
EXPLOITATION			46 660.20 €			46 660.20 €

La dotation aux provisions d'exploitation (compte 6815) est une opération d'ordre (sans mouvement de trésorerie) ; elle doit être équilibrée par une recette d'ordre du même montant sur la section d'investissement. Il convient donc d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 29 067.18 €.

Il en résulte un suréquilibre de la section d'investissement (plus de recettes que de dépenses).

Il est donc possible d'envisager 2 solutions :

- voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification) :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	SOINS	29 067.18 €
INVESTISSEMENT						29 067.18 €

- équilibrer le budget, en imputant **29 067.18 €** en dépense (compte 21...). Cette somme devant pouvoir être conservée et utilisée lors de la reprise des provisions :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Autres immobilisations corporelles	2188	SOINS	29 067.18 €			
Autres provisions pour charges				1588	SOINS	29 067.18 €
INVESTISSEMENT			29 067.18 €			29 067.18 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de modifier le Budget Primitif par une ouverture de crédits correspondant à l'affectation au compte 111 (soit 12 865.64 € en Hébergement et 33 794.56 € en soins, sous réserve de l'accord du Conseil Département de la Vendée et de l'ARS),
- ✧ d'inscrire, sur le compte 002 du budget exécutoire 2015, la somme de 46 660.20 € et de la répartir dans les comptes et sections suivantes, tel que défini dans la délibération d'affectation des résultats,
- ✧ d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 29 067.18 €,
- ✧ de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification),
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

21. Diminution de crédit – Dotation globale de soins – Ex 2015

La Vice-Présidente fait part de la décision tarifaire de la dotation globale de soins 2015, en date du 16 Juillet 2015, par l'ARS des Pays de la Loire.

La dotation globale de soins accordée s'élève à **302.976,24 €** pour l'exercice 2015, au lieu des **326 095.52 €** demandés lors du budget prévisionnel 2015.

La diminution de crédit entraîne une diminution des dépenses proposées par l'établissement pour un montant de **23 119.28 €**.

La Vice-Présidente propose la modification suivante :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Comptes	Section	Montants	Comptes	Section	Montants
Rémunération principale Dotation globale de soins	64111	Soins	-23 119.28 €	7351123	Soins	-23 119.28 €
Fonctionnement			-23 119.28 €			-23 119.28 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les comptes comme indiqué ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

22. Augmentation de crédit – Dotation globale de soins avec CNR – Ex 2015

La Vice-Présidente fait part de l'analyse de la demande de CNR (Crédits Non Reconductibles) 2015 réalisée par l'ARS des Pays de la Loire reçue le 6 Juillet 2015 ; celle-ci vient modifier la dotation globale de soins 2015.

L'autorité de contrôle et de tarification (ARS) a validé une dotation globale de soins de **388 929.36 €** par décision tarifaire en date du 16 Juillet 2015 dont **85 953.12 € de CNR** (Crédits Non Reconductibles).

La Vice-Présidente informe l'assemblée que la dotation globale de soins de 388 929.36 € se répartit de la manière suivante :

Dotation globale de soins autorisée par l'ARS au 16 Juillet 2015 :	302 976.24 €
Crédits non reconductibles autorisés par l'ARS au 16 Juillet 2015 :	85 953.12 €

La régularisation du budget représente une augmentation de crédit de **85 953.12 €** sur l'exercice en cours.

Il convient donc de modifier les comptes suivants :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Concours divers (cotisations ...)	6184	Soins	2 546.60 €			
Déplacements	6251	Soins	4 013.70 €			
Rémunération principale (titulaires)	64151	Soins	9 044.00 €			
Dotations aux provisions d'exploitation	6815	Soins	70 348.82 €			
Dotation globale de financement soins				7351123	Soins	85 953.12 €
EXPLOITATION			85 953.12 €			85 953.12 €

La dotation aux provisions d'exploitation (compte 6815) est une opération d'ordre (sans mouvement de trésorerie) ; elle doit être équilibrée par une recette d'ordre du même montant sur la section d'investissement.

Il convient donc d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 70 348.82 €.

Il en résulte un suréquilibre de la section d'investissement (plus de recettes que de dépenses).

Il est donc possible d'envisager de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification) :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	SOINS	70 348.82 €
INVESTISSEMENT						70 348.82 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de modifier les comptes comme indiqué ci-dessus,
- ✧ d'inscrire en recette sur le compte 1588 (autres provisions pour charges), la somme de 70 348.82 €,
- ✧ de voter le budget d'investissement en « sur équilibre » (sous réserve d'acceptation par les autorités de contrôle et de tarification),
- ✧ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

23. *Aide à l'hébergement pour personne âgée*
24. *Aide à l'hébergement pour personnes handicapées*
25. *Aide à l'hébergement pour personne handicapée*
26. *Aide à l'hébergement pour personne handicapée*
27. *Aide à l'hébergement pour personne âgée*
28. *Aide à l'hébergement pour personne handicapée*
29. *Aide à l'hébergement pour personne handicapée*
30. *Aide à l'hébergement pour personne handicapée*

QUESTIONS DIVERSES

31. *Prochain CA*

Le prochain CA ordinaire est prévu le lundi 12 Octobre 2015 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 16h30